

Présents : C. ADNET (Agence de l'Eau Adour Garonne), D. VERGNIOL (DDT81), E. BIGET-BREDIF (DDT81), J.C. HUC (Président Chambre d'Agriculture du Tarn), M.L. CAZENAVE (CA81), G. DOUZIECH (Mairie de Tanus), D. MARTY (Maire de Monestiès, Président Pôle des Eaux, Elu SMRCV), G. SUPLIGEON (Pôle des Eaux), M. MAIGNAL (CEGAIA), J.C. ZABLET (CEGAIA), D. MALGOUYRES (CEGAIA), J.M. NESEN (ARS), G. OULES (Département du Tarn), M. DAYDE (RAGT PC), C. LUCAS (RAGT Semences), F. GOMBERT (Département du Tarn), J.M. LACROIX (SNCF), F. VIGNE (Pôle des Eaux), P. TERROUX (Pôle des Eaux), C. RIEUNAU (Agriculteur, Président JA81), J.C. ASSIE (Agriculteur), S. LARROQUE (Agricultrice), D. DINARO (Agriculteur), A. ICHARD (3CS), N. AYMARD (Arbres et Paysages Tarnais), C. ANDRIEU (Mairie d'Almayrac), C. MALGOUYRES (CEGAIA), L. VERGNES (SMRCV), C. COUPIAC (SMRCV)

Excusés : A. HUOT (Pays de l'Albigeois et des Bastides), H. BARROU (Président du SMRCV)

Ordre du jour : Définir les suites du programme d'actions

M. MARTY, président du Pôle des Eaux et élu du Syndicat de Rivière Cérrou Vère introduit la réunion.

M. LACROIX (SNCF), n'ayant pas pu être présent au COFIL bilan de juillet, présente rapidement les évolutions faites sur la gestion de l'enherbement au niveau des voies ferrées et de leur emprise. Désormais, un système GPS est systématiquement utilisé lors des traitements pour permettre une traçabilité. De plus, des informations descendantes sont communiquées lors des traitements (par exemple : dans les zones "à enjeux" : ZNT, zones de captages, natura 2000 il y a un arrêt systématique des traitements, ...). Ce système a permis de réduire la consommation de produits entre 18 et 20 %. En parallèle, la SNCF mène une démarche post-glyphosate afin d'anticiper l'interdiction du produit, à la fois sur la voie et sur l'emprise (test de robot, acceptation de plus de tâches d'herbes à condition de ne pas perturber les informations qui circulent par courant porteur,...). Les coûts engendrés par ces nouvelles méthodes multiplieraient par 35 le prix du m² (investissement mécanique et frais de personnel) d'où la nécessité de changer de méthode et de ne plus faire de traitement systématique.

1) PRESENTATION DES OPTIONS POSSIBLES (diapo ci joint)

Lors du dernier COFIL (3 juillet dernier), les différents bilans (qualité de l'eau, actions menées, financier) ont été présentés. Des échanges ont permis de partager les points positifs et négatifs du programme. Les pistes envisageables quant à la suite du programme ont été évoquées, à savoir :

- arrêt de l'animation
- poursuite d'un PAT "Captages Grenelle" avec procédure ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Règlementaires)
- lancement d'un nouveau programme d'actions renforcé dans le cadre du prochain contrat de rivière (détails dans le diaporama).

Au vu des échanges ayant eu lieu lors du dernier COFIL et lors du dernier comité technique (DDT81, ARS 81, AEAG, Pôle des Eaux, SMRCV, CA81) il semble important de prendre en compte plusieurs points :

- maintenir la dynamique créée sur le territoire afin de pérenniser et valoriser les efforts réalisés
- privilégier la concertation et la co-construction
- volonté partagée de poursuivre l'animation **par tous les acteurs**
- peu de motivation des acteurs locaux pour une procédure ZSCE

- Nécessité de prendre en compte la reconquête du bon état (notamment avec le nouvel état des lieux DCE) tout en maintenant une vigilance sur l'eau potable

Ces différents éléments ainsi que la recherche d'efficacité, de cohérence et d'opérationnalité nous orientent plutôt vers l'option du programme d'action renforcée (volet espace rural agricole du prochain contrat de rivière).

Le contrat de rivière Cérou Vère se termine fin 2018. L'idée serait, dans le cadre du futur contrat de rivière, de cibler des territoires d'actions prioritaires et de se donner les moyens d'intervenir sur la globalité des problématiques qui dégradent les masses d'eau concernées et gérer les enjeux spécifiques en agissant à la fois sur le pilier technique, financier ainsi que règlementaire.

Il sera primordial de se baser sur un diagnostic multithématique partagé (y compris enjeux socio-économiques), de se fixer des objectifs précis et partagés par les acteurs afin de co-construire un programme d'actions répondant aux enjeux du territoire.

2) LA DEMARCHE PROPOSEE (diapo ci joint)

Les différentes phases de la démarche seraient :

- ETAT DES LIEUX DES MASSES D'EAU ET IDENTIFICATION DES TERRITOIRES PRIORITAIRES
 - Le sous - bassin du Céret et autres sous bassin versant
- VALIDATION EN COPIL
- APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES :
 - enjeux environnementaux afin de cibler des objectifs précis
 - enjeux socio-économiques, des exploitations agricoles notamment (via des diagnostics d'exploitation) afin d'identifier les freins et les contraintes des exploitations en terme économique, sociale, matérielle, technique pour pouvoir proposer les actions les plus adaptées possibles et les plus efficaces.
- CO-CONSTRUCTION
- VALIDATION
- DEPÔT DU CONTRAT DE RIVIERE

3) ECHANGES ET DISCUSSIONS

Le dépôt du prochain contrat de rivière est prévu fin 2019 pour un début de mise en œuvre en 2020. La question du financement de l'animation en 2019 est posée afin de ne pas perdre la dynamique créée et de laisser une ou deux années blanches. Des financements seront possibles en 2019 sur l'animation. Concernant la mise en place d'actions, il pourra être envisagé de déposer un dossier de demande de subvention avec les partenaires (sur de la sensibilisation collective).

Le Président de la Chambre d'Agriculture rappelle l'importance de s'appuyer sur ce qui déjà était réalisé, de valoriser les efforts faits et de maintenir cette dynamique sur les territoires à enjeux.

4) CONCLUSIONS

Le COPIL a validé le choix de l'option "programme d'actions renforcée" volontaire dans le cadre du prochain contrat de rivière Cérou Vère et la démarche proposée lors de la réunion.